



**CAPL DU 05 07 2019  
AFFECTATION CATEGORIE C  
STAGIAIRES  
AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2019**

FO-DGFIP  
Section Gironde  
CITE ADMINISTRATIVE  
Rue Jules Ferry  
14<sup>e</sup> étage - TOUR A  
33090 BORDEAUX  
CEDEX  
Tél: 05 56 24 81 53

Dans sa déclaration liminaire, **FO-DGFIP** a rappelé son opposition au projet de loi de transformation de la Fonction Publique qui contient notamment la possibilité de remplacer un fonctionnaire par un contractuel et la suppression pure et simple des CAP en matière de mutation et de promotion.

En ce qui concerne la DGFIP, la géographie revisitée est une énième réforme de structure qui n'a pour seul objet l'adaptation de notre réseau aux futures suppressions d'emplois dogmatiques dans le cadre de la réduction de la dépense publique. **FO-DGFIP dénonce une communication démagogique et mensongère, du niveau ministériel jusqu'au niveau de la DRFIP33** vis-à-vis des personnels, de nos concitoyens et de nos élus locaux. L'article publié dans sud-ouest le jour du CTL en est l'exemple parfait.

Pour **FO-DGFIP**, le projet dit de « géographie revisitée » est un acte de démantèlement généralisé des services qui aboutira inévitablement à de la mobilité forcée pour les agents.

Après s'être mobilisés par la grève à plusieurs reprises, les agents de la DRFIP 33, comme dans tous les départements, multiplient les actions d'opposition à ce projet.

**FO-DGFIP appellera les personnels à la grève reconductible à partir du 16 septembre, afin d'obtenir le retrait du projet de géographie revisitée.**

**F.O.-DGFIP** constate que le nombre de stagiaires (43) ne permet pas de couvrir l'ensemble des vacances d'emplois (46 postes annoncés vacants). Au niveau national le déficit en catégorie C s'élève à 799 emplois, pour la Gironde il s'élève à 25 ou 30 emplois en tenant compte du temps partiel.

Toujours au niveau national, plus de 200 rapprochements n'ont pas été satisfaits, ce qui va entraîner des situations familiales compliquées.

De plus, la Direction a décidé de procéder au gel de 7 postes vacants, ce qu'elle justifie par une recherche d'équilibre entre services. Traduction : répartition équitable de la pénurie entre services...

**F.O.-DGFIP condamne ces gels de postes qui lèsent les agents dans leurs possibilités d'affectation.** Par ailleurs la Direction finit par affecter des agents stagiaires nommés ALD sur des services qu'ils n'ont pas forcément sollicités alors que d'autres les ont demandés mais n'ont pas pu les obtenir faute d'emploi vacant.

Dans leurs interventions, les élus **F.O.-DGFIP** ont dénoncé les limites des règles d'affectation et sont intervenu sur quelques situations afin d'obtenir une meilleure affectation pour les agents.

Bien que la prise en compte de nos interventions aurait permis à quelques agents d'obtenir un vœu mieux classé, la Direction a considéré que cela entraînait trop de modifications par rapport au projet et a choisi de ne pas y répondre favorablement. Pour elle, il y avait un risque de poser des problèmes aux agents qui ont entamés une recherche de logement en se basant sur l'affectation obtenue au projet.

Il en ressort le bilan suivant :

- 43 demandes à étudier
- 12 agents obtiennent leur 1er vœu, 13 obtiennent entre leur 2ème et leur 5ème vœu
- 11 postes sont obtenus par priorité pour rapprochement familial
- 1 poste est obtenu par priorité pour handicap
- 5 agents sont nommés « ALD local »

**Pour FO-DGFIP, les nouvelles règles d'affectation locales contiennent la fin des garanties de maintien sur une zone géographique restreinte en cas de transfert ou de suppression de poste et donc, la mobilité imposée. Compte tenu des projets de réorganisation en cours à la DGFIP, beaucoup d'agents vont en subir les conséquences.**

**En outre, FO-DGFIP dénonce des conditions d'affectations défavorables pour les stagiaires au regard du très court délai dont ils disposent dans le cadre de leurs recherches de logements, entre la sortie du projet local fin juin, et leur arrivée fin juillet.**

**F.O.-DGFIP** estime que le délai de séjour de 3 ans pour une première affectation est inacceptable.

**F.O.-DGFIP** demande le recrutement de l'intégralité de la liste complémentaire du concours de la catégorie C.

**F.O.-DGFIP** revendique des règles de gestion profitant à tous les agents.

**F.O.-DGFIP** réitère sa demande d'affectation la plus fine possible.

**F.O.-DGFIP** exige que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent.

**F.O.-DGFIP** exige la création de deux réels mouvements de mutations par an.

**F.O.-DGFIP** exige l'arrêt des suppressions de postes et la création des emplois nécessaires pour la bonne exécution des missions.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, les élus **FO-DGFIP** ont voté « contre » ce mouvement d'affectation.

La délégation FO

Thierry Marcerou (titulaire) – Florence Krebs (suppléante) – Olivier Dubarry (expert).

**BULLETIN D'ADHESION**

**FO-DGFIP - CITE ADMINISTRATIVE - RUE JULES FERRY, 14° ETAGE - TOUR A, 33090  
BORDEAUX CEDEX - 05 56 24 81 53**

**NOM : -----PRÉNOM : -----**

**GRADE : -----QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :-----%**

**AFFECTATION : -----**